

18 février 1882 : Demande de dispense d'instruction militaire.

Reygrobellet Auguste dit Légionnaire.

Né à Montanges le 20 mai 1853.

Fils de Jean Claude Reygrobellet dit Légionnaire (+ à Montanges le 21.05.1853) et de Marie Berrod.

Notes diverses :

Part le 5 janvier 1875 comme appelé à l'activité militaire au 3^e régiment de cuirassiers immatriculé sous le N° 4101. Il est nommé cuirassier le 15 décembre 1875.

Mariage le 20 avril 1879 à Montanges avec **Sophie Adeline Dujoux**, née à Champfromier 29 mars 1857, fille de Jules et de Claudine Reygrobellet.

The image shows a handwritten military record card for Auguste Reygrobellet. The name 'Reygrobellet' is written in large, elegant cursive at the top. Below it, the name 'Auguste Reygrobellet' is written in smaller cursive. The card contains various fields with handwritten entries: 'Né le 20 Mai 1853 à Montanges', 'canton de Montanges', 'département de l'Ain', 'résident à Montanges', 'canton de Montanges', 'département de l'Ain', 'fils de Jean Claude et de Marie Berrod', 'domicilié à Montanges', 'canton de Montanges', 'département de l'Ain', 'cheveux bruns', 'sourcil brun', 'yeux gris', 'front large', 'nez droit', 'lèvre moyenne', 'menton large', 'côtage adipeux', and 'Marques particulières: Aucune'. There are also some numbers and other markings on the right side of the card.

1 juillet 1879 : Ayant obtenu un certificat de bonne conduite il est passé dans l'armée de réserve en tant que soldat au 5^e régiment d'artillerie compagnie du train.

23 septembre 1882 : Est appelé à faire une période d'exercices au train du 5^e régiment d'artillerie jusqu'au 20 octobre.

18 février 1882 : Monsieur le Général, commandant le 7^e corps d'armée.

Monsieur le Général,

Le soussigné Auguste Reygrobellet, domicilié à Montanges, appelé cette année à faire 28 jours ; comme faisant partie de la classe 1873 à l'honneur de vous exposer :

Qu'il est le seul soutien de sa mère veuve et âgée ainsi que de sa femme et son enfant, qu'il n'a pour se subvenir que son travail de journalier et qu'une absence d'un mois causerait un préjudice immense et les mettraient dans une position pénible d'où ils ne sortiraient que difficilement.

En conséquence il prie Monsieur le Général de vouloir bien le dispenser au titre de soutien de famille de cette période d'instruction. Comme il a été déjà appelé comme réserviste en 1880 il ose espérer que l'on tiendra compte de sa situation en accueillant favorablement sa demande.

1 novembre 1899 : Il est libéré du service militaire.